

ARRÊTÉ
DE CIRCULATION MODIFIÉE ET STATIONNEMENT
INTERDITS TEMPORAIREMENT
167 RUE DUPONT SUAIRE – 51530 DIZY
DU 09 AVRIL 2025 AU 11 AVRIL 2025

Le Maire de DIZY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 et L2213-6 ;

VU le Code de la Route, notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-5, R411-8, R411-25, R417-9, R417-10, R417-11 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié ;

VU la demande présentée le 10 mars 2025 par VÉOLIA – 2 Avenue du Vercors – 51200 EPERNAY Epernay, représentée par M. Etienne COSSARD, responsable d'équipe, concernant des travaux : renouvellement branchement eaux usées au 167 rue DUPONT SUAIRE – 51530 Dizy ;

CONSIDÉRANT que ces travaux nécessitant une intervention en demi-chaussée avec rue barrée pour des raisons de sécurité publique ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Du 09 avril 2025 au 11 avril 2025, l'entreprise VÉOLIA - 2 Avenue du Vercors 51200 Epernay, est autorisée à occuper le domaine public au niveau du 167 rue DUPONT SUAIRE 51530 Dizy.

Article 2 : La circulation sera interdite sur cette portion de rue durant la période des travaux. Une signalisation temporaire conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place pour avertir les usagers de la route.

Article 3 : Le stationnement sera interdit aux abords du chantier. Des déviations seront mises en place pour assurer la continuité de la circulation.

Article 4 : L'entreprise VÉOLIA devra prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de leurs agents et des riverains, notamment par la mise en place de barrières de sécurité et de feux de chantier.

.../...

.../...

Article 5 : La remise en état des lieux se fera aux frais de l'entreprise à la fin des travaux
Un constat sera effectué par le responsable des services techniques avant et après travaux.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie d'AY-CHAMPAGNE
- VÉOLIA

Fait à DIZY, le 14 mars 2025

M. le Maire

CHIQUET Antoine

FAYOLLE Laurence

De: Mairie
Envoyé: lundi 10 mars 2025 11:54
À: Urbanisme
Objet: TR: Demande d'Arrêté - DIZY 167 rue Dupont Suaire - Renouvellement
branchement EU

Céline JOUBE
Agent d'accueil
c.joube@ville-dizy.fr
03 26 55 27 63

Mairie
276, rue du colonel Fabien - 51530 Dizy
03 26 55 27 63 - mairie@ville-dizy.fr



www.dizy.fr



De : Services-Techniques <services-techniques@ville-dizy.fr>
Envoyé : lundi 10 mars 2025 11:36
À : Mairie <mairie@ville-dizy.fr>; DirectionGenerale-Mairie <directiongenerale-mairie@ville-dizy.fr>
Objet : TR: Demande d'Arrêté - DIZY 167 rue Dupont Suaire - Renouvellement branchement EU

Cordialement.

Florian SAVOILLAN
Agent technique
services-techniques@ville-dizy.fr
06 89 95 77 44

Mairie
276, rue du colonel Fabien - 51530 Dizy
03 26 55 27 63 - mairie@ville-dizy.fr



www.dizy.fr



De : COSSARD, Etienne <etienne.cossard@veolia.com>
Envoyé : lundi 10 mars 2025 10:59
À : Services-Techniques <services-techniques@ville-dizy.fr>
Objet : Demande d'Arrêté - DIZY 167 rue Dupont Suaire - Renouvellement branchement EU

Bonjour,

Je vous sollicite afin de savoir s'il est possible de bénéficier d'un arrêté pour travaux en demi-chaussée avec possibilité éventuelle de barrer la rue concernant le chantier cité en objet

Intervention le 09/04/2025 pour 3 jours

Voici un schéma récapitulatif :



Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire

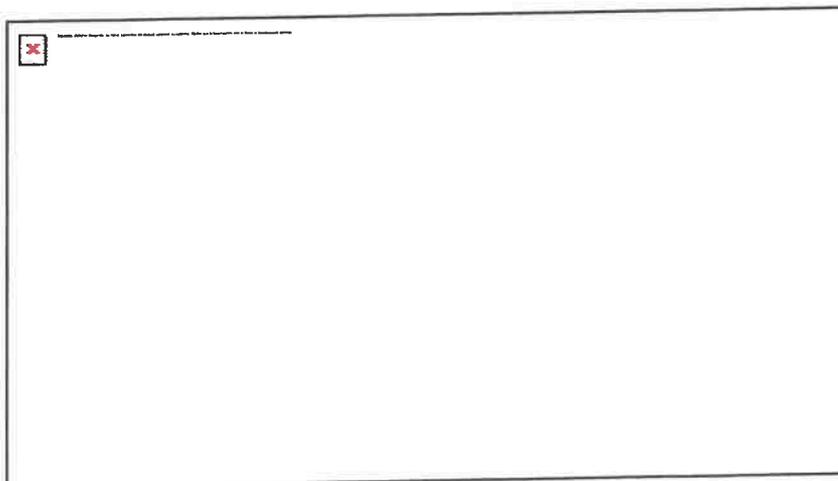
Merci d'avance

Cordialement

Etienne COSSARD
Responsable d'Equipe
Service Travaux - Secteur EPERNAY

Tél. : 06 27 93 60 55
2, Avenue du Vercors - 51200 EPERNAY

Ressourcer le monde 



[Veolia célèbre 170 ans d'innovation](#)

